Conseil d'école du 18 octobre 2017 Groupe scolaire Moutiers-sous-Argenton / La Chapelle-Gaudin

Présents:

maires : Jean-Paul Logeais (maire délégué La Chapelle-Gaudin), Béatrice Mabilais (chargée des affaires scolaires)

enseignantes: Pascaline Auzuret, Louise Fuseau, Mélani Josse, Anne-Claire Tourrenne

parents : Anne Casier, Lucie Godet, Mireille Audebeau, Line Croisé, Christine Payneau

ATSEM et personnel TAP:, Françoise Coindre, Aurélie Cornuault, Colette Olivier

Excusés : Francine Clisson (IEN circonscription de Thouars), Jean-Paul Godet (maire Argentonnay), Nathalie Fillon, Hélène Rambaud (parents d'élèves), Jean-Paul Grimault(DDEN), Audrey Célestine (personnel TAP, ATSEM)

La séance débute à 18h30.

A l'ordre du jour :

- Présentation de l'équipe enseignante
- Présentation de l'année : effectifs, répartitions, projets
- Approbation du règlement intérieur de l'école et résultats élections de représentants de parents d'élèves
- Sécurité au sein des écoles
- Point sur les travaux réalisés et à réaliser
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

I - Présentation de l'équipe enseignante :

Cette année, l'équipe enseignante a été renouvelée pour moitié. Deux nouvelles enseignantes ont été nommées : -Louise Fuseau enseigne dans la classe de TPS-PS-MS. Elle est secondée par son ATSEM Françoise Coindre.

-Mélani Josse enseigne dans la classe de CE1-CE2.

Pascaline Auzuret reste l'enseignante des élèves de CM1-CM2 et est directrice de l'école de La Chapelle-Gaudin.

Anne-Claire Tourrenne enseigne dans la classe de GS-CP et est directrice de l'école de Moutiers-sous-Argenton. Elle est secondée chaque matinée par Audrey Célestine qui tient le rôle d'ATSEM.

Cette année encore, l'inspection académique accorde l'équivalent de 10 journées de décharge de direction pour les écoles de moins de 4 classes. C'est l'enseignante Claire Mouchel qui assure les journées de décharge sur les 2 sites pendant toute l'année scolaire.

II - Présentation de l'année : effectifs, répartitions, projets :

Effectifs:

Voici les répartitions actuelles ainsi que les effectifs :

PS	MS	GS	СР
8	6	13	11

Ils sont répartis de la façon suivante :

- une classe de PS-MS de 14 élèves ;
- une classe de GS-CP de 24 élèves.

Soit 38 élèves pour l'école de Moutiers-sous-Argenton.

CE1	CE2	CM1	CM2
9	18	9	10

Ils sont répartis de la façon suivante :

- une classe de CE1-CE2 de 27 élèves ;
- une classe de CE2-CM2 de 19 élèves.

Soit 46 élèves pour l'école de La Chapelle-Gaudin.

Ce qui nous donne un total de 84 élèves sur l'ensemble des deux sites.

Quelques familles ont manifesté leur envie d'inscrire leur enfant en TPS en janvier 2018.

• Projets:

Les projets communs aux deux écoles :

— <u>actions culturelles</u>:

- <u>théâtre</u>: Les PS-MS iront au théâtre de Thouars le 15 novembre voir « Entre deux roseaux, l'enfant » . Le transport sera financé par l'APE et une participation de 4€ sera demandée aux familles. Les GS-CP iront au théâtre de Thouars voir « Mix-Mex » en 2018 et se rendront à la salle Belle-Arrivée de Nueil le 27 avril 2018 pour voir le spectacle « Entre Chien et Loup ». Une participation de 3€ sera demandée aux familles et le transport est financé par l'agglo2b. La classe de CE1-CE2 ira voir le même spectacle le 26 avril 2018.
- musique: Tous les élèves pourront participer aux séances de musique dispensées par Le Conservatoire de musique de Bressuire. Cette année encore, c'est la musicienne Aline Vivion qui interviendra dans les deux écoles. 24 heures de musique sont attribuées pour les 2 écoles. Les classes de CE et CM bénéficient de 7h chacune; la classe de GS-CP bénéficie de 6h45 et la classe de PS-MS bénéficie de 2h30. Le thème de cette année sera commun et portera sur les chants et musiques du monde. La restitution se fera lors du Carnaval. Le Conservatoire applique un accord cadre stipulant que les classes maternelles ont désormais moins d'heures que les classes élémentaires. Dans un souci d'égalité avec les élèves des autres écoles d'Argentonnay, les enseignantes ont demandé si cet accord-cadre était bien appliqué également aux classes de l'école du Chat Perché. La réponse sera apportée ultérieurement.
- <u>Cinéma</u>: L'école de La Chapelle participe de nouveau au dispositif Ecole et cinéma. Les élèves iront donc voir 3 films dans l'année. Les transports seront financés par l'APE et le prix de la séance, soit 2,40€, sera demandé aux familles. L'école de Moutiers s'est vue proposer de participer à un festival de cinéma pour jeune public. La séance aura lieu le 13 décembre à Argenton pour un prix de 3€.

actions sportives :

- rencontres sportives : L'école de Moutiers et la classe des CM participeront à des rencontres sportives, hors cadre USEP, avec une classe de l'école du Chat Perché. Les transports seront financés par l'APE.
- <u>Natation</u>: La classe de GS-CP et la classe des CE se rendront à la piscine Coeur d'O de Bressuire le lundi matin du 5 février au 30 avril 2018. Les CM s'y rendront le mardi matin du 6 février au 24 avril 2018. Cette année, aucun parent n'a participé aux formations de bénévoles permettant l'accompagnement des groupes dans l'eau. En conséquence, des séances pourraient ne pas avoir lieu faute de parents bénévoles disponibles.

Les projets spécifiques à l'école de La Chapelle :

- La classe des CE souhaite relancer le jardin de l'école. L'APE financera du matériel de jardinage. L'école attend le remplacement des bacs de jardinage qui ont récemment été enlevés car très abîmés.
- Les deux classes participeront, comme l'an passé, à la confection de Bleuets dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre 2017 qui aura lieu à Saint Maurice-Etusson.
- La classe des CM reconduit la correspondance avec le Burkina Faso, avec une nouvelle classe.

- Classe de découverte : Les élèves de la GS jusqu'au CM2, soit 70 élèves, partiront en classe de découverte en dernière période. Des demandes de devis sont en cours pour un séjour de 5 jours dans le Périgord.
 Les enseignantes ont demandé si la mairie subventionnait toujours les séjours scolaires à hauteur de 15 € par jour et par élève. Il a été répondu que cela serait vérifié.
- La classe de TPS-PS-MS partira une journée en fin d'année.

III - Approbation du règlement intérieur de l'école et résultats élections de représentants de parents d'élèves :

Lecture du règlement intérieur et de la charte de la laïcité.

Le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité.

IV - Sécurité au sein des écoles :

Comme d'habitude des exercices « incendie » sont effectués tout au long de l'année. Un exercice « attentat/intrusion » sera effectué au retour des vacances de la Toussaint.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les deux écoles sont maintenant fermées pendant le temps scolaire.

Cette année, deux registres PPMS distincts doivent être tenus : un registre pour les risques majeurs et un autre pour le risque attentat/intrusion.

V - Points sur les travaux réalisés ou à réaliser :

- travaux réalisés :
 - Le tableau d'affichage a été installé sur le site de La Chapelle.
 - Un nouveau tableau blanc a été installé dans la classe des CM cet été.
- travaux à réaliser à La Chapelle :
 - Changement et ré-haussement du portail afin qu'il puisse se fermer à l'aide d'une clé et afin qu'il soit moins facile de le franchir.
 - Réfection des murs de la bibliothèque donnant sur la chaufferie (peinture écaillé, mur effrité, salpêtre, poussière, humidité, manque d'isolation).
 - Changement du carreau de la porte de la classe des CM car après qu'il ait été brisé l'année dernière un carreau en plexiglas a été installé mais cela n'est pas satisfaisant.
 - La porte de secours de la classe des CM n'est pas adaptée à une évacuation puisque l'installation d'un extincteur en empêche l'ouverture.
 - Enlever les ventilations sur les fenêtres de la classe des CE.
 - Changer le mobilier de la bibliothèque : La mairie a clairement répondu qu'aucun budget ne serait finalement attribué à ce poste.
 - Renouveler le mobilier des élèves (tables, chaises).
 - L'installation de porte-manteaux devrait être réalisée pour la classe des CE.
 - La réfection des toilettes: Il n'y a toujours aucune entreprise qui a répondu à l'appel d'offres de la mairie.
 Celle-ci va donc devoir démarcher directement auprès d'entreprises et artisans, ce qui repousse d'autant la réalisation des travaux.
 - A Moutiers : la peinture de la classe PS-MS et le dortoir doit être refaite.

Ces demandes restent pour le moment sans suite.

VI - Les rythmes scolaires :

Le DASEN, l'agglo2b et la Mairie d'Argentonnay demandent de réfléchir au réaménagement du temps scolaire : repasser à la semaine de 4 jours ou rester à 4,5 jours.

La mairie informe qu'elle ne pourra plus subventionner les TAP sans les aides de l'Etat et de la CAF, qu'elle reçoit actuellement. La mairie informe que l'Agglo2B demande à chaque municipalité de se positionner et de formuler un premier avis au plus tard le 8 novembre prochain.

Dans ce but, les représentants de parents d'élèves organisent un sondage auprès de l'ensemble des familles afin de recueillir leur sentiment à ce sujet.

Le conseil d'école propose une organisation restant sur 4,5 jours avec les horaires suivants :

- -tous les matins de 9h à 12h/9h05-12h05
- -tous les après-midis de 14h à 16h15/14h05 à 16h20

Le conseil d'école souhaiterait cet aménagement du temps scolaire pour les raisons suivantes :

- -Il semble préférable de garder 5 matinées afin de favoriser les apprentissages qui s'effectuent dans de meilleures conditions sur ces temps-là
- -Les horaires sont réguliers, ce qui permettrait aux enfants et à leurs parents de s'organiser plus aisément
- -La pause méridienne serait allongée, ce qui permettrait aux enfants d'avoir un réel temps de décompression au

sortir de la cantine

- -L'allongement de cette pause permettrait aux enseignantes de placer leurs horaires d'APC sur ce temps méridien pour que chaque élève puisse en bénéficier (sans être contraint par les ramassages scolaires) et cela aurait l'autre avantage d'avoir un horaire de sortie des classes identiques pour toutes les classes et tous les élèves, qu'ils bénéficient ou non des APC.
- -Avec cette organisation, les familles ne seraient pas contraintes de venir chercher leur(s) enfant(s) plus tôt ou de payer un service de garderie périscolaire.

VII - Questions diverses:

La cantinière, Colette Olivier, a demandé si des remarques avaient été faites au sujet de la restauration scolaire et notamment de la qualité des menus. Les parents semblent satisfaits.

La séance est levée à 20h50.